

Perquisitions au domicile des chômeurs

Etat des lieux par la Ligue des Droits de l'Homme.



La Ligue des Droits de l'Homme, saisie du problème depuis plus d'un an, nous a fait parvenir en juillet un document complet sur la problématique des visites domiciliaires.

Il nous est impossible de publier le document en raison de sa longueur. Avec l'autorisation des auteurs, nous l'avons transféré sur notre site internet¹ où vous pourrez le consulter.

Les textes de loi y sont analysés de manière précise et nuancée en 4 points :

1. rappel de l'évolution législative
2. rappel des principes garantissant l'inviolabilité du domicile
3. situation actuelle
4. revendications actuelles.

Dans ses conclusions, la LDH attire l'attention sur des problèmes connexes à celui des perquisitions :

« ...on pensera principalement à la liberté d'activité non ou peu lucrative. Les obstacles mis à cette liberté sont d'autant plus

choquants qu'une politique d'activité quasi obligatoire s'y substitue par le biais des nouveaux contrats de travail ALE... »

« Les droits économiques, sociaux et culturels ont pour objectifs de rendre effectifs les droits civils et politiques : ils fournissent les conditions matérielles nécessaires à la mise en oeuvre des libertés protégées,... »

« Actuellement, le moyen se retourne contre la fin : à une politique de surveillance excessive des conditions d'octroi des droits sociaux s'ajoute la notion de droits méritoires... » ..."Concrètement, l'Etat peut donc, par la détermination des conditions d'exercice des droits sociaux, les faire dépendre par exemple de la situation familiale de l'allocataire. »

« La LDH poursuivra donc son action en matière de droits économiques, sociaux et culturels en soulignant le caractère indivisible de ces derniers d'avec les droits civils et politiques. »

Brigitte Poulet

Ligue des droits
de l'Homme,
rue de
l'Enseignement
91, 1000
Bruxelles. Tél :
02-209.62.80.

(1) <http://www.enter.org/solidarity>

